

affligeante, n'était cependant pas celle qui provoquait les plus douloureux déchirements. Tant que le père et la mère pouvaient aller utiliser leurs bras au dehors, ils revenaient du moins, le soir, avec le morceau de pain, tout juste suffisant, pour nourrir la petite famille. Lorsque, au contraire, le travail extérieur manquait, ou que, pour toute autre cause, les parents étaient obligés de demeurer dans l'inaction, c'était la misère noire qui entraînait au domicile des malheureux Soubirous. Les privations arrivaient alors jusqu'aux plus rudes âpretés de la faim, et les parents désolés ne pouvaient offrir à leurs enfants que des larmes stériles ou des promesses de compensations sur lesquelles ils ne comptaient guère eux-mêmes. Cette grande indigence aurait dû être soulagée, et cependant, à part quelques petits secours apportés secrètement par la tante Bernarde, elle ne l'était pas. Par un reste d'amour-propre retenu de leur condition première, les Soubirous mettaient un soin extrême à cacher leur détresse ; ils préféraient souffrir que de tendre la main.

L'ancien fermier du moulin de Boly expiait d'une manière bien rigoureuse ses torts passés, et cependant il n'était pas encore à bout de disgrâces. A l'une des périodes où les chantiers chômaient, le propriétaire du mauvais logis qu'il occupait vint lui réclamer les termes échus du loyer. Soubirous, les mains vides et pris à l'improviste, ne put acquitter sa dette. Il exposa la gêne que lui imposait la suspension des travaux, et sollicita un sursis de quelques jours. Le créancier, homme dur et intraitable, sans vouloir rien écouter, s'empara de certains meubles ayant encore quelque valeur, et mit brutalement ses locataires à la porte.

Le malheureux Soubirous perdait la tête et ne savait plus à quel moyen recourir pour abriter sa famille. Il parcourut la ville en tout sens, faisant part de ses embarras à chacun, mais personne ne voulut le recevoir. Il s'en revenait désespéré vers sa femme et ses enfants, qui l'attendaient, éplorés, au milieu de la rue, quand une inspiration soudaine se présenta à son esprit. Il se rappela qu'un cousin germain de sa femme, André Sajous, possédait, dans la rue des Petits-Fossés, un local depuis longtemps inoccupé. Ce local n'était autre que l'ancienne maison d'arrêt de Lourdes. Malgré les répulsions qui s'attachent à pareilles demeures et le délabrement dans lequel se trouvait celle dont nous parlons, Soubirous alla la réclamer à son cousin. Surpris de la demande qui lui était faite, Sajous fronça les sourcils et se prit à réfléchir. Ce n'était pas, comme on pouvait le croire, la perspective d'un loyer impayé ou la privation temporaire de l'immeuble qui le faisait hésiter. Le cachot, comme on l'appelait communément à Lourdes, n'était pas recherché des locataires, et le possesseur lui-même ne s'en servait que pour y déposer du vieux bois ou des objets sans valeur. Ce qui préoccupait Sajous et le rendait lent dans sa réponse, c'était la pensée des charges et des ennuis qu'allait lui apporter le voisinage de la famille Soubirous. "Ma femme était très bonne, disait plus tard Sajous, et comme nous n'étions pas riches, je craignais que le pain de nos enfants n'allât à ceux des autres." Toutefois, à force d'instances et d'appels à la commisération, Soubirous parvint à gagner son